

## Importantes ventes de blé canadien à l'Union soviétique

Le Canada et l'Union soviétique ont signé, le mois dernier, le contrat céréalier le plus important passé entre les deux pays depuis 1969.

Selon ce contrat, d'une valeur de \$5 milliards, l'Union soviétique achètera, durant les cinq prochaines années, au moins 25 millions de tonnes de blé et de céréales fourragères.

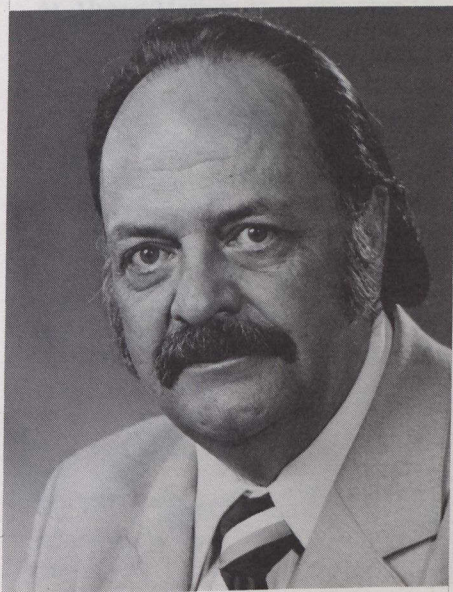
La première année, le Canada lui vendra au moins quatre millions de tonnes métriques de blé et d'orge; les quantités exportées s'accroîtront par la suite de 500 000 tonnes par an jusqu'à concurrence de six millions de tonnes en 1986.

Comme dans le cas d'autres ententes à long terme semblables, des contrats distincts pour la vente de quantités déterminées de céréales, au cours de périodes données, seront négociés de façon périodique.

Ce contrat montre que le Canada reste un important fournisseur de céréales de l'Union soviétique, a déclaré le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. le sénateur Hazen Argue, en annonçant la signature du contrat.

L'accord a été négocié par des représentants de la Commission canadienne du blé et du V/O Exportkhleb, société commerciale de céréales de l'Union soviétique.

M. Argue a précisé que le nouveau contrat à long terme ne résulte d'aucun changement dans la politique extérieure du Canada sur la question de l'Afghanis-



M. le sénateur Argue, ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

tan et sur celle de la Pologne annoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Enfin, le sénateur Argue a fait remarquer que ce contrat, qui raffermirait encore le marché international déjà florissant des céréales canadiennes, devrait encourager davantage les producteurs de céréales des provinces canadiennes de l'Ouest à augmenter leur production, afin de répondre aux objectifs d'exportations établis par la Commission, soit 30 millions de tonnes en 1985.

les 13 centres affiliés au GCRAI se livrent à des recherches sur les principales cultures vivrières et les systèmes culturels les plus courants dans les grandes zones écologiques des pays du Tiers-Monde.

Parmi les centres subventionnés par l'ACDI cette année, l'on remarque le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT-Mexique: recherches sur les blés panifiables, les blés durs, l'orge, le triticale et le maïs), l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI-Philippines: recherches afin d'accroître la production de riz et assistance aux instituts nationaux de recherches sur le riz), et l'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT-Nigéria: recherches visant à améliorer la production alimentaire des régions tropicales humides et semi-numides).

## Inauguration de Canertech

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a inauguré, le 12 mai à Winnipeg (Manitoba), le siège social de Canertech, nouvelle société des énergies de remplacement du Canada.

Canertech est une société de la Couronne destinée à devenir le fer de lance d'une nouvelle industrie, chargée de concevoir et de mettre en application des techniques nouvelles dans deux secteurs: l'économie d'énergie et les énergies renouvelables.

L'objectif de Canertech est la mise en marché de techniques et d'équipements novateurs dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables. De plus, elle favorisera le développement de ces secteurs en ouvrant de nouveaux marchés aux nouvelles techniques prometteuses.

## Le Canada et les États-Unis signent un accord sur les thoniers

Le Canada et les États-Unis ont signé un accord sur la pêche au thon blanc et les privilèges portuaires accordés aux thoniers des deux pays qui pêchent ce poisson au large des côtes du Pacifique.

L'instrument stipule notamment que les navires du Canada et des États-Unis peuvent pêcher le thon blanc dans la zone de pêche de l'autre pays pourvu que cette activité soit menée en conformité avec les dispositions de l'accord.

Il permet en outre aux navires des deux pays pêchant le thon blanc, en conformité avec les dispositions de l'accord, d'avoir accès dans l'autre pays à quatre ports expressément mentionnés, aux fins d'y débarquer leurs prises de thon blanc pour ensuite les transborder en transit vers tout port du pays d'origine du navire, les vendre en transit en vue de l'exportation ou les vendre sur place.

L'accord autorise également les bateaux de pêche à obtenir du carburant, des fournitures, etc., dans les ports désignés, sur la même base que les navires de l'autre pays qui pêchent le thon blanc.

Au cours des négociations qui ont mené à cet accord, le gouvernement des États-Unis a assuré le gouvernement canadien que le Sénat américain donnerait rapidement son avis et son consentement.

## Subventions au GCRAI

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a remis une subvention de \$9 075 millions au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Le GCRAI reçoit l'appui financier du Canada depuis sa création, et de nombreux chercheurs et administrateurs canadiens travaillent dans ses centres.

Organisé en mai 1971 dans le but d'améliorer la quantité et la qualité de la production alimentaire des pays en voie de développement, le GCRAI encourage les activités de recherche portant essentiellement sur les aspects de la production alimentaire sur lesquels les organismes de recherche existants ne consacrent pas suffisamment d'études. A l'heure actuelle,